Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_12B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Département : ARDECHE
Arrondissement : LARGENTIERE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_8_12

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 26

Votants : 28

Objet : Signature de la convention tripartite entre le CNAP (Centre National des Arts Plastiques), l'association Dessin Contemporain et Populaire et la CDC

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Lionnel Robert - Vice-Président en charge de la lecture publique expose à l'assemblée :
L'association Dessin Contemporain et Populaire et la Communauté de communes ont été lauréats d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) du Ministère de la Culture et intitulé « Artothèques en milieu rural ». Une artothèque est un dispositif de prêt d'œuvres d'art originales et qui connaît un fort succès (une soixantaine sont en prêt actuellement dans le réseau des bibliothèques via le site des Vans).
Chaque partie s'était vu attribuer une mission :
- L'aménagement de l'artothèque au sein de la nouvelle médiathèque au travers de la création d'un mobilier adapté pour la Communauté de communes (Devis de Bois & Via d'un montant total de 6576 €)
- L'achat et l'encadrement d'œuvres d'art pour Dessin Contemporain et Populaire

La subvention allouée pour ce projet s'élève à 31 600 €.
Le CNAP, qui a la délégation du Ministère, propose une convention tripartite (en annexe) qui permette de répartir le versement et flécher les dépenses, soit :
- 6600 € pour la Communauté de communes qui correspond au montant total du mobilier qui doit être installé,
- 25 000 € pour Dessin Contemporain et Populaire pour l'acquisition d'œuvres qui seront mises à disposition du public à l'ouverture, début février 2026 et au sein de la nouvelle médiathèque.

Ceci permet d'identifier la Communauté de communes comme propriétaire du mobilier et Dessin Contemporain et Populaire, des œuvres d'art et de leur renouvellement.
Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention tripartite avec le CNAP et Dessin Contemporain et Populaire.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_12B-DE

Le Président, Joël FOURNIER

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes
07140 LES VANS

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le